

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 7 mars 2025

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI

Procuration :

M. Christophe CABROL donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à M. Amar MANSOURI, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Roland DÉCOMBE donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, M. Arnaud DEROUBAIX donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

ANNÉE 2025 - POSTES NON PERMANENTS - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 ;

Vu le Décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que la Ville souhaite contribuer à l'emploi de jeunes Grigneroles et Grigneros durant les périodes de vacances sous forme de «jobs saisonniers» ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique précité pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois ;

Le besoin en agents saisonniers, pour l'année 2025, est estimé au maximum à 10 emplois à temps complet décliné comme suit :

- 2 dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C,
- 6 sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C,
- 2 sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Ces emplois seront rémunérés par référence à l'échelon 1 de la grille indiciaire afférente au cadre d'emplois des adjoints du patrimoine, des adjoints techniques et des adjoints administratifs.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

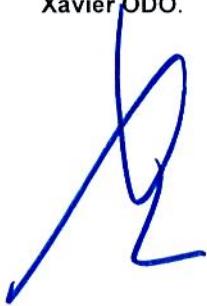
D'APPROUVER la création de 10 postes de contrat à durée déterminée sur le motif accroissement saisonnier d'activité au titre de l'année 2025 ;

DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget général des exercices en cours et suivants, chapitre 012.

Suffrages exprimés	29
Vote(s) Pour	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamel MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTEL , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI , M. Arnaud DEROUBAIX , Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0
Abstention(s)	0
Ne prend pas part au vote	0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 14 mars 2025.

Le Maire,
 Xavier **ODO**.



Le secrétaire de séance
 Amar **MANSOURI**.

